



**247% d'augmentation pour PEROL !!!
On ne les engraisse plus, on
les gave !!!**

Solidaires
Union
syndicale

Les mercenaires locaux et nationaux s'en mettent plein les poches !

On ne s'y fait pas !!!! On ne s'y fera jamais !!!!

Tous les qualificatifs qui nous vont du cœur à l'esprit sont trop faibles, trop limités pour traduire un écœurement grandissant devant le scandale des rémunérations patronales dans le groupe BPCE et dans notre caisse.

Injuste et injustifié, scandaleux, provocateur, méprisant....

La liste est longue dans un ressenti où se mêlent colère et envie de vomir !

Dans le même temps où nous nous battons pour obtenir enfin un statut social qui donne aux plus jeunes d'entre nous un salaire décent, pour lequel ils font la sourde oreille, les barons locaux et nationaux s'empiffrent avec les fruits de notre travail.

Dans le même temps que des salariés choisissent de mourir (cf page 2) plutôt que de continuer à supporter une pression au travail devenue intolérable, des dirigeants s'engraissent impunément avec les résultats financiers de cette souffrance et de ce mal-être.

En 2010, la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) nationale ne débouchait sur aucun accord d'augmentation salariale. La Direction de BPCE préconisait aux Caisses une augmentation moyenne de25€ brut par mois pour le Personnel.

Dans le même temps, Perol triplait son salaire, passant de 550.000€ à1.650.000€ !!!

Le Personnel appréciera, ainsi que tous les contribuables dont l'impôt sur le revenu avait servi à renflouer l'écureuil.

En province, c'est bien connu, la vie coûte moins cher. C'est sans doute pour ça que notre baronnet local se contente d'une part variable de 147.500€.

Là encore, on se demande quelle est la légitimité d'une telle somme, alors que dans la négociation locale, on nous a fait comprendre qu'il serait presque indécent de la part des syndicats de demander plus que l'aumône nationale.

Et quelle est la légitimité du COS, chambre d'enregistrement du Directoire, assemblée soumise et complice qui se permet une si grande générosité avec l'argent des autres ?

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance, que ce soit celui de BPCE ou celui de la CELDA, ne gère rien, mais accompagne l'auto enrichissement des dirigeants.

Parachutés dans le groupe, ces mercenaires en costume/ cravates n'ont qu'un objectif : S'en mettre un maximum dans les poches en un minimum de temps. Et lorsque qu'ils en ont terminé avec l'écureuil, ils partent souvent à la concurrence avec 28 mois de salaire brut, imaginez un peu !!!

Pour que la caste dirigeante se gave encore un peu plus.

Il faut dans chaque service et chaque agence, produire de plus en plus en étant de moins en moins nombreux, il faut supporter une pression et des objectifs de plus en plus forts, il faut rester « employable ».

Toute chose a une limite, et c'est aussi dans la nature de la patience humaine de ne pas aller au-delà du supportable. Alors, que ce soit au 6^{ème} étage du siège stéphanois, ou dans le luxueux palais des bords de Seine, profitez bien de la vache à lait, qui va de mal en pis, avant qu'elle ne prenne la mouche,

Vous spéculiez sur la résignation du Personnel, vous avez tort !!! D'ailleurs c'est bien connu, l'écureuil n'est pas très doué pour la spéculation !



St Etienne, le 27 avril 2011.

JUSTICE EST FAITE A AUBENAS !

Le Conseil des Prud'hommes d'Aubenas vient de rendre à notre amie et collègue Françoise la dignité que lui avait volée la direction de la CELDA et lever ainsi le voile de l'opprobre jeté sur ses épaules. Injustement sanctionnée de 3 jours de mise à pied, pour des faits qu'elle n'avait pas commis, elle avait décidé de porter l'affaire devant la Justice.

Comme l'a plaidé notre avocat, l'ex DRH de la CELDA n'avait pas hésité à solliciter des faux témoignages pour essayer de justifier l'inique procédure disciplinaire.

La sanction est annulée par le Tribunal, et la CELDA est condamnée à verser des dommages et intérêts à Françoise.

Mais au-delà de l'aspect administratif de cette annulation, c'est bien la dignité retrouvée que nous saluons aujourd'hui dans cette décision.

Françoise est depuis toujours une professionnelle consciencieuse et intègre, appréciée de ses clients et de ses collègues. Il aura fallu la lâcheté d'un Directeur d'Agence et la perversité d'une DRH pour lui pourrir la vie pendant de trop longs mois.

Espérons maintenant que la Justice rende aussi à Denis, notre ami et collègue d'Aubenas licencié dans les mêmes conditions, sa dignité et son statut de professionnel, et que la CELDA soit punie à hauteur du mal qu'elle a fait. Que ce flop serve de leçon à la CELDA, mais ça nous en doutons un peu !!!

ARDECHE TERRE MILITANTE !!!
La mobilisation ça MARCHE !!!



Article de Presse sur les suicides en Caisse d'Epargne

« Deux salariés du groupe Banques populaires Caisses d'épargne (BPCE) se sont suicidés et un autre salarié a fait une tentative en l'espace de 15 jours, a dénoncé mercredi le syndicat Sud du groupe qui fait un lien avec le travail et ces « trois tristes événements ».

La direction a lancé une enquête interne pour un des cas de suicide, pas pour le deuxième. « Nous sommes convaincus qu'il existe un lien direct entre une nouvelle organisation du travail et la dégradation de la santé physique et mentale des salariés qui a amené certains d'entre eux à mettre fin à leurs jours ou à tenter de le faire », a affirmé à l'AFP Patrick Saurin, délégué Sud.

« Les deux salariés, qui ont mis fin à leurs jours le 18 mars et le 28 mars, travaillent l'un à la Caisse de Côte d'Azur, l'autre à la Caisse de Bourgogne Franche-Comté, la tentative de suicide est survenue le 1er avril sur le lieu de travail à la Caisse de Bretagne-Pays de Loire », a expliqué le syndicaliste. Le syndicat Sud dénonce « le benchmark, une méthode qui consiste à comparer chaque jour les résultats des salariés et des agences et qui crée des situations anxiogènes avec une pression au quotidien ».

« Il y a une compétition aux résultats qui laisse des gens sur le carreau. En 2010, nous avons fait de très bons résultats, mais il y a de la casse », a expliqué à l'AFP Sylvie Liziard, secrétaire générale de l'Unsa (premier syndicat du groupe), établissant ainsi un lien entre les cas de suicides et les conditions de travail. Pour elle, « ça va mal finir, les gens n'en peuvent plus ».

Une enquête menée par Sud en 2008 auprès de 5.000 salariés avait mis en évidence une « situation très préoccupante en matière de santé au travail: 10,4% des salariés interrogés avaient répondu par l'affirmative au risque suicidaire », selon le syndicat Sud. « L'employeur a une obligation de prévention des risques professionnels et doit veiller à la santé physique et mentale de ses salariés. S'il manque à cette obligation, il commet alors une faute inexcusable, et cette faute suffit pour engager sa responsabilité », a rappelé M. Saurin.

Interrogée par l'AFP, la direction du groupe a mis en avant des « circonstances différentes » pour les deux suicides. « Dans un cas, une commission d'enquête interne a été créée, dans l'autre cas, le CHSCT n'a pas donné suite », a expliqué un porte-parole des Caisses d'Epargne. »